

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 13 Octobre 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Jean-Luc POINTEAU et Mme Marie-Hélène GUILLAUME.

OBJET :	<i>Demande de subvention régionale – cadre de l'appel à projets relatif à l'appropriation du patrimoine par les jeunes 2016.</i>
----------------	---

N° 2016 / 10 / 23

La Commune de Blain dispose depuis quelques années d'un Musée numérique appelé Bl@in.de.mémoires qui a vocation à être enrichi par de nouvelles expositions virtuelles.

La Région et les représentants des acteurs du patrimoine en Pays de la Loire ont récemment lancé un dispositif spécifique en faveur d'une appropriation du patrimoine par les jeunes ; il s'agit de soutenir le développement d'actions visant l'appropriation du patrimoine matériel ou immatériel par les jeunes, portées par les collectivités et le monde associatif.

Les projets éligibles concernent :

- les objets du patrimoine culturel, qu'ils soient immatériels ou matériels, protégés ou non au titre des monuments historiques de la région des Pays de la Loire.*
- des groupes de 8 jeunes bénévoles minimum, de la tranche d'âge 15-30 ans.*
- de manière privilégiée des projets assurant la participation de jeunes résidant dans la Région des Pays de la Loire (50 % au minimum).*
- le temps libre des jeunes, hors temps scolaire ou de formation induisant une présence du jeune soit sur un cycle de séances récurrentes, soit sur un temps long (minimum 8 journées).*

.../...

- des actions privilégiant la participation et la pratique au simple regard (visiter) ou aux apprentissages théoriques (apprendre) induisant l'échange avec des professionnels de la restauration, de la construction ou des artistes.
- les offres réalisées ou coproduites par des professionnels de la médiation du patrimoine (des informations sur la formation et l'expérience des intervenants seront nécessaires).

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de déposer auprès du Conseil Régional, un dossier intitulé « Blain de Mémoire - Patrimoine autour de la Saint-Laurent -Réappropriation par les jeunes d'une fête régionale traditionnelle : mémoire, archives, objets, littérature orale ... » qui aura naturellement vocation à enrichir le volet expositions du musée numérique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Vu l'avis favorable de la commission Culture – Tourisme – Patrimoine en date du 5 Octobre 2016,

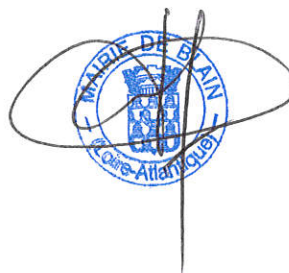
Le Conseil Municipal,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention régionale pour le financement du projet intitulé « Blain de Mémoire - Patrimoine autour de la Saint-Laurent - Réappropriation par les jeunes d'une fête régionale traditionnelle : mémoire, archives, objets, littérature orale ... ».

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 24 Octobre 2016,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161020-CM-2016-10-23-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2016
Date de réception préfecture : 24/10/2016